

Bujumbura, le 15.07.1995

Mémoire à l'intention de Son Excellence
Monsieur BOUTROS BOUTROS-GHALI,
Secrétaire Général de l'Organisation
des Nations Unies

Objet : La crise burundaise : Causes et responsabilités.

1. Les partis politiques de l'opposition signataires de cette note remercient profondément le Secrétaire Général des Nations Unies pour la visite qu'il effectue au Burundi les 16 et 17 juillet 1995. La visite intervient à point nommé, au moment des remises en cause et des appels à la conscience de la classe politique face à la profondeur de la crise qui secoue le Burundi depuis juillet 1993, à l'époque de l'accession au pouvoir du Parti FRODEBU, avec à la tête, feu le Président Melchior NDADAYE.
2. Les partis politiques signataires ont été réellement touchés par les sollicitudes et l'attitude bienveillantes des Nations Unies à l'endroit d'un pays membre, le Burundi, et des ressortissants de ce pays tant ravagé par des déchirements internes nourris de l'intérieur et de l'extérieur de ses frontières.
3. Les partis politiques signataires remercient l'Organisation Mondiale pour son concours à la recherche de la paix. Ils renouvellent leurs sentiments d'appréciation et de reconnaissance à l'endroit de l'Ambassadeur Ahmedou Ould ABDALLAH, Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies au Burundi, de même qu'à son équipe de collaborateurs permanents pour l'immense effort de compréhension de la crise burundaise et des acteurs politiques burundais.

Handwritten signatures and initials:
M. J. & J. J. O. J. A. J. A. J. A.

4. Les partis politiques signataires de cette note regrettent néanmoins que dans les solutions à la crise burundaise, particulièrement après le 21 octobre 1993, la Communauté Internationale ait donné un accent excessif à la réélevation du FRODEBU à la tête du pays, se fondant en cela sur les résultats des élections de juin 1993.

Les acteurs de la Communauté Internationale n'ont visiblement pas réalisé dès le départ que le FRODEBU avait une part importante dans l'assassinat des autorités le 21 octobre 1993, notamment par la gestion des 3 mois de pouvoir et par ses discensions internes ; pas plus qu'ils n'ont pas réalisé que le même FRODEBU était responsable du génocide des populations tutsi et hutu de l'opposition en octobre 1993.

Les acteurs de la Communauté Internationale n'ont pas réalisé qu'en suggérant et en insistant, même pressions à l'appui, que le FRODEBU revienne au pouvoir ils ont placé une bombe qu'il sera très difficile de désamorcer pour recouvrer la paix et la sécurité au Burundi. En effet, en remettant le FRODEBU au Pouvoir, l'on a consacré l'impunité politique et au pénal après avoir cassé les valeurs morales et démocratiques tant nouvelles que traditionnelles. Un parti et des autorités qui programment et exécutent le génocide n'ont droit au pouvoir nulle part au monde. Ils ont en revanche droit à la poursuite et à la répression exemplaire.

5. Les partis politiques signataires de cette note renouvellent toutefois leur foi dans le redressement de la Nation burundaise, une foi qui fonde aujourd'hui la décision qu'ils ont prise d'éclairer à nouveau l'opinion publique nationale et internationale sur leur façon de voir les choses, profitant en cela de la présence de l'Eminent Représentant de la Communauté Internationale, en la personne de Son Excellence Monsieur Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies.
6. Dans le point 7 ci-après, les partis signataires de cette note retracent succinctement l'historique de la crise ; dans le point 8 ils décrivent un aspect particulier de la crise: l'inexécution de la Convention et la part de responsabilité de certains de ceux qui ont la charge de la sauvegarder et de la faire respecter.

B | H R | 20/10/93 | FRODEBU

7.1. Au moment des indépendances, au Rwanda, l'idéologie d'extermination a été inoculée à des groupes hutu qui ont réussi à s'emparer du pouvoir en 1959 en passant par le génocide des Tutsi avec la complicité du colonisateur belge, sous le label de la démocratie, une démocratie des urnes et non des Droits de l'Homme et d'un programme social et économique intéressant toute la population sans discrimination.

Depuis, au Burundi où nous avons les mêmes appellations ethniques des composantes de la population quant à l'essentiel, mais où nous n'avions pas tout à fait la même culture politique, le venin de l'extrémisme inoculé au Rwanda a pris racine à cause notamment des rapports qui existaient entre l'élite burundaise et l'élite rwandaise.

Dans ce sens en 1965, en 1969, en 1972, en 1988, en 1991, en 1993 et aujourd'hui des tentatives d'extermination des tutsi par les extrémistes hutu ont frappé de très nombreuses familles, suivies généralement par des actions de répression qui ont chaque fois approfondi le mal burundais sans l'appréhender dans tous ses contours.

7.2. Le sommet de la Baule en France avec son nouvel apport de démocratisation en Afrique donnera l'idée aux responsables politiques burundais que le problème national serait définitivement résolu si le pouvoir pouvait s'acquérir par la voie des élections. Malgré quelques réticences dans la classe politique, malgré beaucoup de réticences au sein des populations, mais en raison des pressions des bailleurs de fonds, le Burundi finira par se doter en 1992 d'une Constitution qui consacre le multipartisme après qu'en 1991, les burundais aient scellé un pacte, la Charte de l'Unité Nationale.

7.3. En dépit des garde-fous contenus dans la Charte de l'Unité Nationale et dans la Constitution, beaucoup d'enseignements ethnistes ont été observés et décrits pendant toute la campagne électorale qui précédait les élections et l'on comprend que le résultat de ces derniers ait été interprété par beaucoup comme un recensement ethnique de la population burundaise plutôt que comme des élections sur des bases de programmes politiques, économiques et sociaux des prétendants au pouvoir.

M. P. & sub. 01/17 P. P. 03

7.4. Il a fallu à peine quelques semaines d'exercice du pouvoir par le FRODEBU pour que les enseignements ethnistes commencent leurs effets. On s'est mis à tuer des populations non Frodebu sous prétexte que c'étaient des sorciers (encore que même si c'était vrai, il fallait s'en référer aux tribunaux), on a brûlé des forêts dans tout le pays, on s'est approprié des terres d'autrui, on a rançonné des Hutus qui n'épousaient pas l'idéologie du FRODEBU-PALIPEHUTU. Et le pouvoir Frodebu est resté insensible aux appels répétés pour faire respecter les vies humaines, la propriété privée et le domaine foncier de l'Etat. Plus grave, le Frodebu et particulièrement l'administration territoriale, a dressé des obstacles aux enquêtes de la police.

On a fait la chasse aux agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des administrations para-étatiques sans se soucier du bon sens et de la loi. Tous les appels dans le sens de respecter les lois et règlements ont été lancés, mais en vain. Plus grave, le pouvoir Frodebu les a combattus. Un rapport sur la gestion des Droits de l'Homme a été établi pour cette période, par la Ligue des Droits de l'Homme ITEKA, on n'en a malheureusement pas fait écho, car accablant pour le FRODEBU sur trois mois de pouvoir.

7.5. L'assassinat de feu le Président NDADAYE est intervenu dans un climat socio-politique excessivement tendu, à un moment où il y avait de telles violations des Droits élémentaires de la Personne Humaine, mais également à un moment où il se sentait des dissensions à l'intérieur des rangs du Frodebu pour la concrétisation des promesses électorales impossibles, comme celles d'entrer à l'armée sans condition, de recevoir des cadeaux de villas en ville, de bénéficier gratuitement de terres foncières, d'être indemnisé pour les parents décédés en 1965, en 1972, en 1988 à la suite des tentatives de génocide réprimées,...

7.6. L'assassinat de feu le Président NDADAYE a été exécuté par des militaires, mais on a vite fait de proclamer que l'armée a tué le Président, sans se soucier de rechercher la vérité et d'éviter la globalisation. On a identifié quelques présumés responsables, mais on a refusé de les traduire en justice depuis bientôt 2 ans et de les condamner ; on refuse même l'extradition de ceux qui sont arrêtés à l'extérieur. Pourquoi condamner le peuple burundais à ne pas connaître qui a conçu et qui a exécuté l'assassinat de son Président? Serait-ce pour maintenir des accusations sans fondement sur l'armée et l'opposition et continuer à justifier le génocide et le maintien du FRODEBU au pouvoir?

M. J. S. Labo C. J. P. A. D.

Serait-ce de l'inaptitude à gouverner, serait-ce pour se prémunir contre d'éventuelles poursuites parce qu'on est soi-même impliqué dans le putsch et le génocide, serait-ce enfin pour couvrir quelque personnage politique ou puissance étrangère impliqués? Le mystère persiste!!!

7.7. Après le génocide d'octobre 1993, il était moralement et politiquement inconcevable que le FRODEBU reprenne le pouvoir, malgré ce qu'il désignait par les "acquis de juin".

Visiblement intéressée par la réussite du courant de démocratie tel que véhiculé à partir du Sommet de la Baule, la Communauté Internationale s'est retrouvée entraînée d'enseigner qu'il faut accepter le Frodebu au pouvoir et qu'il faut à la limite négocier avec lui. Tous les efforts déployés par l'opposition burundaise pour traduire à la face du monde la réalité du génocide perpétré par le FRODEBU ont été noyés par le jusqu'au-boutisme de la Communauté Internationale sur la question de démocratie. C'est vraisemblablement ce qui explique que la même Communauté Internationale a jusqu'ici refusé de reconnaître officiellement le génocide au Burundi.

Le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies a reçu une correspondance de l'Opposition lui parlant de la réalité du génocide dès le mois de Novembre 1993. Elle n'a eu qu'une suite diplomatique et polie. Et pourtant, cette réalité est toujours présente avec plus d'1/2 million de personnes rescapées et déplacées, ayant pu échapper au génocide et qui depuis bientôt deux ans vivent comme des réfugiés dans leur propre pays à la merci de la faim, des intempéries et des attaques des bandes armées qui s'acharnent à parachever le génocide. Le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies est invité à effectuer une visite dans un de ces camps de rescapés pour constater lui-même l'horreur de l'idéologie de l'extermination. Il faut espérer que la Communauté Internationale évoluera grâce à la visite de son plus haut Représentant, le Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur BOUTROS BOUTROS-Ghali.

Lorsqu'en effet on constate à quel point la Communauté Internationale s'est ligüée contre le totalitarisme, le nazisme (qui est arrivé au pouvoir par les élections) à l'intégrisme religieux (En Algérie après les élections, en Egypte), on est totalement déconcerté devant l'appui de cette même Communauté à l'intégrisme ethnique au Rwanda pendant 30 ans jusqu'au génocide effroyable de 1994 et au Burundi en occultant le génocide de 1993, et toutes les autres tentatives qui ont jalonné notre histoire.

Handwritten signatures and initials:
 A. A. R. Sabu
 C. P. P.
 A. P. P.

7.8. Soucieuse de remettre le pays sur les rails, l'opposition a fini par céder aux pressions aussi bien internes qu'externes, et a accepté des négociations avec le FRODEBU et sa mouvance. D'où la Convention de Gouvernement, qui est la source actuelle de la légitimité du pouvoir. Il fallait, d'une part, remédier à l'inaptitude à gouverner le pays. Il s'avérait, d'autre part, nécessaire de contrecarrer le programme criminel d'exclusion et d'extermination conçu par le FRODEBU.

8.1. La classe politique burundaise a pris l'engagement de soutenir la Convention de Gouvernement conçue comme un instrument de paix et de stabilisation avant la venue de formules de gouvernement démocratique propres à impulser une solution durable aux menaces répétées d'extinction des populations en raison d'une idéologie d'extermination créée et entretenue par des groupes extrémistes depuis les années d'indépendance (± 1959 - 1965).

Malheureusement, plusieurs faits et comportements amènent à réaliser que le Président de la République et sa mouvance tiennent à mettre en échec cette même Convention. Ils veulent visiblement que l'on fasse recours à l'article 50 de la même Convention qui prévoit que "le non-respect de cette convention... entraîne la rupture du consensus et la destitution immédiate des institutions qui en sont issues", sans qu'il y ait en contrepartie une formule toute faite pour gouverner le pays. Sans doute visent-ils à ce que dans le chaos généralisé les hordes de NYANGOMA s'emparent du pouvoir et parachèvent le génocide.

8.2. Alors qu'une des missions prioritaires du Gouvernement et du Chef de l'Etat est le rétablissement de la paix et de la sécurité, les partis politiques ont été désemparés lorsqu'en pleine campagne de pacification en avril/mai dernier, le Président de la République a préféré aller passer des vacances à l'extérieur du Burundi.

8.3. Alors que tout le monde s'investissait dans la campagne de pacification, toujours au mois d'avril/mai dernier, les Burundais ont été indignés de constater que le FRODEBU, parti vainqueur des élections de juin 1993, mais responsable du génocide d'octobre 1993, se soit presque totalement désintéressé des descentes sur terrain, à part quelques rares personnalités.

M. A. & sans élé. P. A. B.

8.8. Une radio pareille à celle tristement célèbre du Rwanda qui portait le nom de "Radio Mille Collines" et qui s'appelle improprement "Radio Démocratie" lance continuellement des messages d'appel à l'extermination des populations sans qu'on remarque de la part du Président de la République et de sa mouvance des messages fermes de désapprobation ou d'actions de brouille ou de démolition de cette funeste radio ; plus grave, ce sont des députés FRODEBU qui animent cette radio de l'extermination génocidaire.

Le silence du Président de la République sur cette radio criminelle, ne rappelle-t-il pas le silence du pouvoir HABYARIMANA sur la "Radio Mille Collines" au Rwanda à la veille du génocide d'avril 1994 ?

8.9. Le parlement FRODEBU a refusé de voter la loi portant sur les récentes mesures d'exception dont le but déclaré au niveau du Conseil National de Sécurité était d'aider au retour à la paix et à la sécurité ; au lieu d'adopter un comportement conséquent à l'égard de ce parlement, le Président de la République ne semble même pas indigné de ce refus du parlement d'aider la population à retrouver sa paix et sa tranquillité.

Ce vote négatif nous permet de faire les constats suivants :

Le parlement a usé de ses prérogatives prouvant que ceux qui prétendent que l'Opposition a fait un Coup d'Etat ont tort et que le Pouvoir est toujours aux mains du FRODEBU et qu'il en dispose à sa guise. Le refus d'accorder au Président de la République le pouvoir de légiférer par décret-loi, après l'appel lancé par NYANGOMA montre que le Groupe parlementaire FRODEBU répond à une logique de guerre concertée avec NYANGOMA et que la paix est loin de ses préoccupations. Est-ce cela la Démocratie ? Il est plus facile aux parlementaires de parcourir le monde pour décrier l'armée et en appeler à une armée étrangère, que d'utiliser cette armée pour rechercher la paix.

8.10. La Convention de Gouvernement stipule clairement que les forces de sécurité doivent disposer de moyens suffisants pour faire face à la guerre déclarée et imposée par Monsieur NYANGOMA et ses milices aidées par les ex-FAR et les INTERAHAMWE fuyards du RWANDA qui ont exécuté le génocide préparé sous le règne de HABYARIMANA.

(Handwritten signatures and initials)

Tout le monde aura remarqué pourtant le comportement du Président de la République face au problème des armes bloquées par deux fois à Dar-es-Salaam. A la demande de qui ces armes ont-elles été bloquées ? A la demande de qui devaient-elles être débloquées ? En cela, la responsabilité du pouvoir FRODEBU est-elle exclue ?

- 3.11. La Convention de Gouvernement a prévu de mettre fin à l'impunité qui s'est développée dangereusement dans le pays ; mais les parlementaires du FRODEBU ont décidé de geler le projet de loi sur les Chambres Criminelles qui devaient être saisies des dossiers des personnes impliquées dans l'assassinat du Président NDADAYE, dans le génocide d'octobre 1993 et dans les massacres interethniques qui ont suivi. De source judiciaire, plus de 4.000 personnes attendent depuis plus d'un an d'être jugées. C'est inadmissible ! Où est l'Etat de Droit et la Démocratie dans tout ça ?

Dans cette logique tendant à consacrer l'impunité au lieu de la combattre, le parlement s'est opposé à la levée de l'immunité parlementaire de plusieurs membres de l'Assemblée Nationale inculpés par le Ministère Public, notamment Monsieur SENDEGEYA Christian et Monsieur NDIKUMANA Nephtalie.

Toujours dans la même logique, celle de maintenir l'impunité, le pouvoir FRODEBU refuse d'agir pour obtenir l'extradition des présumés putschistes d'octobre 1993 arrêtés dans d'autres pays, malgré les demandes persistantes de l'opposition.

9. En sa qualité de dépositaire de la Convention de Gouvernement et d'arbitre, la Communauté Internationale pourrait - sur la base des réalités reflétées dans le présent document - aider le Burundi à arrêter le fauteur de guerre NYANGOMA. Cela reconforterait le peuple burundais pris en otage par ce sanguinaire. Le fait qu'il y ait un mandat d'arrêt international lancé contre NYANGOMA et que ce dernier continue à transiter par des capitales du monde amène à se demander s'il n'y a pas quelque part une Communauté Internationale qui n'a pas encore compris le problème du Burundi ou qui - s'il l'a compris - a paradoxalement préféré soutenir l'idéologie d'extermination qui ne diffère en rien du nazisme.

MA ~~MA~~ Sabe ~~MA~~ MA

La tragédie qui a ébranlé le Rwanda en Avril 1994 ne diffère en rien - à part peut-être la dimension - de celle qui secoue le Burundi depuis octobre 1993. On comprendra alors pourquoi au Burundi une partie de la population se débat pour ne pas être exterminée, tandis qu'une autre s'emploie à utiliser la Communauté Internationale dans le but de monopoliser le pouvoir et s'en servir pour exterminer la première selon le schéma ayant fonctionné au Rwanda depuis 1959 et qui a été successivement tenté au Burundi en 1965, 1969, 1972, 1988, 1991, 1993 et aujourd'hui.

Certains n'hésitent pas à couvrir la guerre de NYANGOMA contre les populations innocentes en disant qu'il combat pour avoir un pouvoir politique ; c'est reconnaître que d'autres pourraient attaquer les mêmes populations pour avoir le pouvoir politique. Et là encore, dans cette hypothèse, puisque le Burundi est attaqué par les ex-FAR et INTERAHAMWE du Rwanda, quelle portion de terre ou quelle portion de population les populations burundaises ont-elles à partager avec ces ex-FAR et INTERAHAMWE auteurs du génocide au Rwanda ? Le Président actuel est issu du FRODEBU, Monsieur NYANGOMA est issu du FRODEBU, quel est le sens de leurs combats ? Pourquoi le dialogue offert par la Convention de Gouvernement ne leur suffit pas ? Pourquoi prendre en otage tout un peuple, sacrifier des innocents hutu et tutsi alors qu'un débat national est programmé ? Que cache cette fuite en avant ? N'est-ce pas un refus de la vérité ?

10. Les partis signataires de cette note rappellent que le problème du Burundi n'est ni l'armée, ni la magistrature, mais l'idéologie d'extermination, le nazisme auquel s'ajoutent aujourd'hui l'impunité et l'absence de prévention criminelle de la part d'un pouvoir qui pense qu'il ne peut gouverner qu'après avoir exterminé une partie de la population et qui voit dans l'armée l'obstacle majeur à cette extermination.

Voilà pourquoi par ailleurs le pouvoir FRODEBU combat la magistrature : celle-ci a la charge de poursuivre les criminels, et les responsables du FRODEBU ont peur d'être poursuivis.

Tant qu'on ne mettra pas fin à l'impunité en arrêtant et jugeant les auteurs et commanditaires du génocide et des massacres interethniques, tant qu'une politique claire de lutte contre les bandes armées et les milices ne sera pas initiée, il y aura malheureusement des crimes de vengeance malgré tous nos appels au calme.

Handwritten signatures and text:
 J. M. S. Jean Chériy A. O. B.

11. Les partis signataires de cette note seraient heureux si la Communauté Internationale pouvait amener la mouvance présidentielle à gouverner le pays avec ses institutions et à renoncer de parcourir le monde en expliquant que la démocratie est menacée par l'armée, la magistrature, la police, les partis politiques,...
12. Les partis signataires de cette note réaffirment à la Communauté Internationale qu'ils ont usé de beaucoup de retenue, de beaucoup de modération et même qu'ils ont couru des risques en acceptant les conseils et suggestions de la Communauté Internationale de négocier la répartition du pouvoir avec un parti politique responsable du génocide d'octobre 1993. Aujourd'hui, les mêmes partis politiques constatent avec inquiétude que les efforts qu'ils déploient ne sont pas soutenus par la mouvance présidentielle, ce qui explique et encourage la guerre de NYANGOMA, l'insécurité, le pillage des fonds publics, le désordre dans l'administration publique, etc.
13. Pour conclure, les partis signataires de cette note lancent, une fois de plus, un appel pressant à la Communauté Internationale, pour qu'elle dénonce énergiquement tous les maux que le pouvoir FRODEBU inflige au peuple burundais et qu'elle s'investisse davantage dans le règlement pacifique et sincère de la crise burundaise.

Les partis politiques signataires du présent mémorandum sont d'avis qu'il faut sauver la Convention de Gouvernement le temps que le peuple burundais réalise que sa survie et son redressement passent par le rejet de l'idéologie d'extermination. Cette Convention est une source de paix si elle est exécutée, mais une source de nouveaux dérapages et de nouveaux malheurs si elle est bafouée.

14. En négociant avec le FRODEBU, les partis signataires n'ont pas entendu laver ce parti du sang du génocide qu'il porte; ils ont seulement recherché la paix. S'il se confirme que la paix est impossible avec le FRODEBU, il faudra identifier de nouveaux partenaires pour la paix.

Dans ce sens, en vue de sauver la Convention et compte-tenu de la part prépondérante du Président de la République dans le refus de son exécution, les partis politiques signataires du présent mémorandum mettent en demeure le Président de la République de remédier sans plus tarder aux diverses violations de la Convention de Gouvernement faute de quoi ils se verront forcés de lui retirer leur confiance.

M. A. S. Sabu C. M. J. F. A. B.

15. Le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies est sans doute au courant de la proposition d'une rencontre entre les partenaires politiques burundais à Addis-Abeba pour tenter, une fois de plus, des solutions à la crise nationale, avec la contribution du Président en exercice et du Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine.

Le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies aura été informé aussi que l'opposition burundaise est plutôt partisane de la tenue d'un tel forum au Burundi même. Cette approche, a, par ailleurs agréé au Chef de l'Etat et au Président du Parti FRODEBU.

Il convient de préciser également que cette formule censée produire à tous égards le meilleur impact sur le Peuple Burundais, ne s'est heurtée à aucune objection de la part des honorables Emissaires de l'Organisation de l'Unité Africaine, qui se sont volontiers engagés à la répercuter auprès du Président en exercice et du Secrétaire Général de l'Organisation Panafricaine.

16. Les partis politiques signataires de ce mémorandum exhortent le peuple burundais à rester raisonnable et à garder son sang froid malgré les attaques incessantes que lui livrent impitoyablement Mr NYANGOMA et ses complices intérieurs et extérieurs. Ils réitérent à l'endroit de la Nation Burundaise et à la Communauté Internationale leur foi dans l'avenir du Burundi. Ils espèrent que la politique de Juvénal HABYARIMANA cherchant à internationaliser ou à tout le moins à interrégionaliser l'idéologie d'extermination chère au PARMEHUTU du RWANDA ne contaminera pas toute la sous-région.
17. En conclusion les partis politiques signataires du présent mémorandum en appellent une fois de plus à la conscience de la Communauté Internationale en général, de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de Sécurité en particulier, pour contrecarrer à tout jamais l'idéologie du génocide professée par le FRODEBU et ses alliés tels que le PALIPEHUTU, le FROLINA, le CNDD etc.

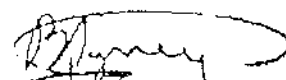
Autant les nations de ce monde ont combattu le nazisme et le fascisme en Europe et combattent aujourd'hui l'intégrisme religieux en Afrique et au Moyen-Orient, autant ils ont le devoir d'extirper le virus du fanatisme ethnique au Burundi et dans toute la région des Grands Lacs.


M A S 1260 @ M F A O 3


La Communauté Internationale doit enfin se convaincre qu'en dehors des valeurs morales il n'y a point de démocratie ni de diplomatie ni de politique qui vailent tant au niveau des Etats qu'au niveau de la Communauté des nations.


A cette dernière nous rappelons que le peuple burundais est un et indivisible et qu'il n'est pas preneur du modèle démocratique lui proposé par le FRODEBU-PALIPHEUTU, qui consiste à exclure et à massacrer toute une partie de la population.

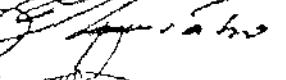
Que personne ne s'y méprenne, les partis politiques signataires du présent mémorandum sont résolus à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour instaurer sur la terre de leurs ancêtres la seule démocratie qui soit digne de ce nom, une démocratie qui respecte les droits de l'homme et singulièrement le droit à la vie, dans le cadre d'un véritable Etat de Droit.


Pour L. ANAODE, Prof. BANKAMWABO Ignace, Président 

Pour le RABDE, Pr. SIBOJETE Cyille, Président 

Pour le PZT, NDAYIZABWA Jean Bosco 

Pour le P.S.O., NDIRUKURUKURU Vincent, Président 

Pour L. INKINZO, Dr. ALPHONSE RUCANSHAKA 

Pour L'ABASA, Cheikha MARAMYANKA Maramyanka 

Pour le PRP Mathias HATIMANA, Président-Fondateur 